

La directive GDPR relative à la protection des données à caractère personnel sera en application le 25 mai 2018. Elle affecte la gouvernance des données bouleversant l'environnement des systèmes d'information des entreprises.

En introduisant de nouvelles obligations à destination des entreprises et de leur informatique tout en alourdissant l'arsenal répressif, le législateur européen entend faire de la protection des données personnelles un enjeu majeur. De nouveaux risques sont à appréhender pour les entreprises du secteur financier, déjà soumises à un lourd calendrier réglementaire.

Si la GDPR apporte son lot de bouleversements en matière de gestion interne des données pour les entreprises, il faut cependant la considérer comme une opportunité d'accroître la confiance des clients, objectif crucial dans l'environnement particulièrement concurrentiel.

L'Institut Luxembourgeois des Actuares a le plaisir de vous inviter à une demie-journée de formation sur les enjeux et opportunités que porte cette réglementation pour les entreprises d'assurance et pour leur Data Protection Officer (DPO) :

Impact de la GDPR sur les entreprises d'assurance

par

Christophe Buschmann – Data Protection Commissioner CNPD

Dan Chelly, Senior Partner – Optimind Winter

Sanaa Nouiri, Manager Risk Management – Optimind Winter

Programme de la formation :

14.00 - Introduction - la GDPR au Luxembourg

14.30 - Formation

De lourds impacts pour la finance européenne

- Un périmètre élargi
- Une nouvelle organisation des responsabilités
- L'arsenal répressif

La mise en œuvre des actions de conformité RGPD

- La protection des données personnelles et la protection de l'entreprise, des enjeux au cœur des préoccupations des dirigeants
- La mise en place des nouvelles obligations
- Comment faire évoluer son SI pour répondre aux exigences du GDPR ?

Une nouvelle ère s'ouvre pour la gouvernance des données et rôle du DPO

- Comment gérer les données personnelles ?
- Une approche globale du cycle de vie de la donnée
- Un nouvel expert de la donnée : le DPO

Questions / réponses

En pratique

Date : 17 octobre 2017
Lieu : Cercle Cité - Auditorium,
2, rue Genistre
Luxembourg
Horaire : 14h à 17h30

La formation se tiendra en langue française

Présentation des orateurs

Christophe Buschmann (Introduction)

Christophe Buschmann est l'un des 3 membres effectifs de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD)

Dan Chelly (Formation)

Ancien Directeur des risques opérationnels du Groupe Caisses d'Épargne, Dan est certifié ARM 54, il est *associate in Risk Management* de l'Institut américain des assurances, et diplômé *Fraud Risk Manager* par l'Université Paris Dauphine.

Il occupe actuellement le poste de Senior Partner auprès d'Optimind Winter. Il y a la responsabilité du pôle *Risk Management* pour le secteur de l'assurance

Sanaa Nouiri (Formation)

Sanaa est spécialiste du *Risk Management* et accompagne depuis plus de 9 ans les entreprises dans leurs projets de mise en conformité réglementaire.

Elle est juriste, spécialisée en droit des affaires et diplômée en stratégie d'entreprise. Sanaa maîtrise également les aspects liés aux systèmes d'information, notamment en matière de gestion des risques liés à la protection des données.

Cette formation donne droit à 3 points CPD aux membres de l'Institut luxembourgeois des Actuaires

Inscription sur : <https://www.ilac.lu/agenda/fiche/2017/10/17/impact-de-la-gdpr-sur-les-entreprises-d-assurance>

Conditions d'inscription

- Membre de l'ILAC : Inscription gratuite
- Membre donateur de l'ILAC 400 EUR (dans la limite de 3 inscrits par membre)
à virer sur le compte
BILLLULL
IBAN LU66 0024 3100 8958 6400 de l'ILAC
- Non membre de l'ILAC 600 EUR
à virer sur le compte
BILLLULL
IBAN LU66 0024 3100 8958 6400 de l'ILAC